

# Article 173 (!)

# Message non distribué

REPORTING CLIMATIQUE DES ASSUREURS

#### **WWF**

Le WWF est l'une des toutes premières organisations indépendantes de protection de l'environnement dans le monde. Avec un réseau actif dans plus de 100 pays et fort du soutien de près de 6 millions de membres, le WWF œuvre pour mettre un frein à la dégradation de l'environnement naturel de la planète et construire un avenir où les humains vivent en harmonie avec la nature, en conservant la diversité biologique mondiale, en assurant une utilisation soutenable des ressources naturelles renouvelables, et en faisant la promotion de la réduction de la pollution et du gaspillage.

Depuis 1973, le WWF France agit au quotidien afin d'offrir aux générations futures une planète vivante. Avec ses bénévoles et le soutien de ses 220 000 donateurs, le WWF France mène des actions concrètes pour sauvegarder les milieux naturels et leurs espèces, assurer la promotion de modes de vie durables, former les décideurs, accompagner les entreprises dans la réduction de leur empreinte écologique, et éduquer les jeunes publics. Mais pour que le changement soit acceptable, il ne peut passer que par le respect de chacune et de chacun. C'est la raison pour laquelle la philosophie du WWF est fondée sur le dialogue et l'action.

Depuis décembre 2009, la navigatrice Isabelle Autissier est présidente du WWF France et Pascal Canfin en est le directeur général.

Pour découvrir nos projets sur le terrain, rendez-vous sur : http://projets.wwf.fr Ensemble, nous sommes la solution.

#### Remerciements

Le WWF France tient tout d'abord à remercier le think tank I4CE pour l'analyse approfondie des rapports des assureurs qu'il a effectuée. Ce travail a donné lieu à la publication du rapport d'I4CE « Article 173 : analyse du reporting climat des assureurs », effectué à la demande et en collaboration avec le WWF, et sur lequel s'appuie le présent rapport.



Sont également remerciés les salariés et bénévoles du WWF France qui ont accepté de donner un peu de leur temps pour mener les enquêtes auprès des assureurs. Ils ont permis d'apporter un éclairage inédit, et néanmoins fondamental, à l'évaluation des effets de l'article 173 (vi).

Enfin, le WWF France remercie les responsables du reporting article 173 au sein des directions d'investissement ou Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) des assureurs qui ont accepté de rencontrer les équipes du WWF dans le cadre de la rédaction de ce présent rapport. Les éclairages et les précisions qu'ils ont pu apporter se sont révélés très utiles.

<sup>© 1986</sup> Panda Symbol WWF - World Wide Fund For nature (Formerly World Wildlife Fund)

<sup>® &</sup>quot;WWF" & "living planet" are WWF Registered Trademarks / "WWF" & "Pour une planète vivante" sont des marques déposées.

# **SOMMAIRE**

PRÉFACE	4
SYNTHÈSE	5
POURQUOI UN DEUXIÈME RAPPORT DU WWF ?	9
LES CONSTATS DU WWF	14
1. LES ASSUREURS ONT-ILS INFORMÉ PLUS ACTIVEMENT, ET MIEUX, LES ÉPARGNANT.E.S?	
Les enquêtes des bénévoles du WWF démontrent un manque d'informations accessibles, simples, pertinentes, précises, et lisibles	14
En cherchant l'information auprès d'un conseiller commercial : c'est mieux mais le message n'est pas encore passé!	14
Les enquêtes illustrent le rôle important des agences mais également les besoins criants de formation des conseillers commerciaux	15
Pour la deuxième année consécutive l'épargnant final reste restent une cible largement oubliée	16
2. LES ASSUREURS ONT-ILS RÉUSSI À RENDRE LES MÉTHODES D'ANALYSE DES PORTEFEUILLES, LES INDICATEURS ET LES RÉSULTATS PLUS COMPARABLES ET PLUS PERTINENTS ?	
Si les assureurs semblent converger sur certains indicateurs traditionnels	17
Des indicateurs plus innovants et plus pertinents sont utilisés de manière trop hétérogène	18
3. LES ASSUREURS SE SONT-ILS MOBILISÉS POUR UNE MISE EN ŒUVRE RAPIDE DES RECOMMANDATIONS DE LA TCFD ?	
Trop peu d'assureurs français se sont mobilisés en faveur d'une mise en œuvre des recommandations de la TCFD	21
Focus sur le calcul de l'alignement des portefeuilles, une des recommandations phares de la TCFD	22
CONCLUSIONS	24
RECOMMANDATIONS DU WWF	2!
ANNEXES	21

## PRÉFACE

#### Pascal Canfin Directeur général du WWF France



Le WWF France poursuit son suivi des engagements des acteurs financiers de la Place de Paris dans son deuxième rapport sur la mise en œuvre de l'article 173(vi) par les assureurs. Cette nouvelle édition cherche à savoir si les assureurs ont relevé les défis identifiés l'année passée et produit des informations accessibles, simples, pertinentes, précises et lisibles pour leurs clients.

Les assureurs ont en effet deux rôles importants. Le premier est d'aligner la gestion de leurs actifs avec un monde qui contient le dérèglement climatique sous les deux degrés, car ils sont aussi les premiers à voir les impacts du climat sur les dommages qu'ils remboursent. Le second est d'expliquer à leur clients la façon dont ils prennent en compte ce défi. Clients qui, mis bout à bout, représentent la totalité de la société française.

Dans une Place financière de Paris qui se veut à l'avant-garde internationale de la finance verte, les assureurs constituent un segment stratégique pour le leadership français. C'est pourquoi, sur la base de ce rapport, le WWF France développe deux recommandations, vers les assureurs et le gouvernement.

Aux assureurs français de s'adresser de manière ciblée à leurs clients et d'améliorer encore la mise à disposition et la transmission de l'information vers les épargnant.e.s par le développement de supports de communication dédiés et une meilleure formation des commerciaux. Par ailleurs, le WWF réitère son appel aux assureurs à approfondir leur maîtrise des méthodologies, notamment celle sur le calcul du degré d'alignement des portefeuilles via un travail collectif au niveau de la profession d'assurance pour permettre de rendre les objectifs, les méthodes d'analyse, les indicateurs et les résultats obtenus plus comparables et plus pertinents ;

Au gouvernement français de profiter du bilan pour enclencher sans tarder une révision ambitieuse du décret d'application de l'article 173(vi). Le WWF recommande notamment que le décret révisé permette une convergence avec le référentiel de la TCFD et une transparence sur des méthodologies utilisées, notamment sur l'alignement des portefeuilles, indicateur-clé. De plus, le WWF recommande la définition et la mise en place d'un support de communication standardisé et adapté aux épargnants, afin que les préférences en matière de durabilité des clients et prospects soient prises en compte de manière systématique et homogène dans l'évaluation du caractère approprié d'un produit.

# SYNTHÈSE

#### APRÈS DEUX EXERCICES, L'HEURE DU BILAN DE L'ARTICLE 173(VI)

Depuis l'été 2017, l'article 173(vi) de la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV¹) impose aux investisseurs institutionnels, y compris les assureurs, une transparence accrue sur leurs contributions au financement de la transition énergétique et à leur maîtrise des risques climatiques. Par une approche souple laissant une large place à l'expérimentation les investisseurs, y compris les assureurs, sont tenus de se conformer à ces nouvelles exigences ou d'expliquer pourquoi ne s'appliqueraient pas à eux (approche dite « comply or explain »), sans pour autant que la loi leur impose de méthode prescriptive.

Après deux exercices consécutifs de reporting, le gouvernement est tenu d'initier avant fin 2018 le bilan de la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions par les investisseurs concernés et qui devait permettre « ... sur la base des meilleures pratiques observées sur le marché, de préciser par arrêté les références en matière de typologie de cibles indicatives afin de guider les entités dans leur élaboration ainsi que dans la vérification de leur cohérence avec la stratégie nationale bas-carbone² ».

À la suite de la publication d'un premier rapport d'évaluation des pratiques des assureurs français en novembre 2017, le WWF a cherché à analyser les progrès accomplis en un an mais également à alerter sur les insuffisances du dispositif.

# LA DEUXIÈME ÉTUDE DU WWF GARDE LE MÊME PÉRIMÈTRE ET ENRICHIT SON ANALYSE PAR UN REGARD D'EXPERT ET DES ENQUÊTES EFFECTUÉES PAR LES BÉNÉVOLES DU WWF

La deuxième édition de l'étude du WWF se concentre une fois encore sur les 17 principaux assureurs français : assureurs spécialisés, bancassureurs ou mutuelles d'assurance. Cette année, le WWF propose un regard croisé d'experts et de non-experts : une analyse technique détaillée des publications des assureurs par des experts de la finance climat confié au think tank Institute for Climate Economics (I4CE) complétée par des enquêtes réalisées par les bénévoles du WWF auprès de ceux qui commercialisent les produits d'assurance vie, l'un des produits d'épargne à long-terme le plus plébiscité des Français et qui représente plus 40% de l'épargne règlementée<sup>3</sup>.

Ainsi, s'inspirant des « visites mystère » mises en place par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)<sup>4</sup>, les bénévoles du WWF ont tentés d'identifier sur internet et en allant à la rencontre des agents généraux d'assurances, des chargés de clientèle dans les agences bancaires et des mutualistes les informations que les assureurs sont désormais obligés de mettre à leur disposition. Les bénévoles du WWF ont ainsi pu réaliser plus de 180 enquêtes de terrain sur les sites Internet des assureurs et auprès des agences afin de confronter les résultats des analyses « sur pièces » par des retours d'expériences « sur place » afin de saisir les effets concrets de l'article 173 sur les premiers concernés(e)s : les épargnant.e.s .

# LE WWF CONSTATE QUE L'AMÉLIORATION ÉVIDENTE DES PRATIQUES DES ASSUREURS EST ÉCLIPSÉE PAR LE FOISONNEMENT MÉTHODOLOGIQUE ET L'INCOMPRÉHENSION DES ÉPARGNANT.E.S

Pour cette deuxième année de reporting, la plupart des assureurs ont fait un effort tant sur le fond que sur la forme dans la rédaction de leurs rapports : le taux de couverture des actifs s'est globalement amélioré, les métriques présentées se sont diversifiées et quelques initiatives pédagogiques à destination d'un public non averti ont été identifiées.

Toutefois, malgré ces améliorations, le compte n'y est pas encore :

87 000
milliards
d'euros d'actifs
gérés par
les signataires
engagés à respecter
la TCFD

- Pas de stabilisation ou émergence de méthodes de reporting pertinentes et cohérentes sur l'alignement des portefeuilles avec des trajectoires 2°C. Parmi les nombreuses méthodologies utilisées par les assureurs, peu d'entre-elles conservent à la fois pertinence et cohérence de groupe. Le think tank I4CE classe les méthodologies selon quatre grands types : sectorielle, par mix énergétique, géographique et par température mais tout en soulignant qu'aucune d'entre-elles ne fait l'objet d'une acception harmonisée entre les acteurs et que les variantes à l'intérieur de ces méthodologies sont multiples. Ainsi, la comparabilité des données ne peut être assurée. De plus, la qualité des chiffres fournis par les assureurs, quelle que soit la méthodologie utilisée, n'est pas satisfaisante non plus : un assureur s'estime aligné mais sans publier sa méthodologie (HSBC au niveau groupe), d'autres publient des chiffres incomplets (Generali), d'autres encore effectuent les calculs mais ne les publient pas (Axa et Natixis) tandis que certains ne le prennent pas encore en compte (HSBC au niveau assureur, Groupama, Sogécap et SwissLife).
- Encore trop peu d'écho des initiatives européennes et internationales, notamment la Taskforce on Climate-related Financial Disclosures (TCFD). Les recommandations de la TCFD ne sont intégrées que par une petite minorité d'assureurs en pointe (Allianz, Aviva, Axa et CNP) et les engagements pris l'année dernière par plusieurs bancassureurs au niveau Groupe (BNP Paribas, Crédit Agricole, HSBC, Société Générale) n'ont pas encore été mis en œuvre dans les rapports de leurs filiales d'assurance. En moins d'un an, ces standards internationaux sont pourtant devenus un référentiel incontournable aussi bien pour investisseurs institutionnels que pour les sociétés cotées puisque ce sont désormais 531 signataires, représentant près de 7 000 milliards d'euros de capitalisation boursière et gérant plus de 87 000 milliards d'euros d'actifs, qui se sont engagés à respecter la TCFD<sup>5</sup>.
- 13%
  des enquêteurs
  ont trouvé
  et compris
  l'information
  en ligne
- Une information encore trop peu accessible aux épargnant.e.s malgré des avancés. Ce constat globalement négatif est corroboré par les résultats des enquêtes menées par les bénévoles qui font clairement ressortir, pour la deuxième année consécutive, un manque d'accessibilité et un caractère peu compréhensible de l'information mise à la disposition des épargnant.e.s. Un chiffre illustre cette situation : seulement 13% des enquêteurs ont, en moyenne sur les sites des 17 assureurs, à la fois trouvé et compris l'information qui leur a été fournie dans le cadre de l'article 173(vi)!

#### À LA VUE DE CES RÉSULTATS, LE WWF RECOMMANDE :

• Aux assureurs français de s'adresser de manière ciblée à leurs clients les épargnant.e.s et d'améliorer encore la mise à disposition et la transmission de l'information vers les épargnant.e.s par le développement de supports de communication dédiés et une meilleure formation des commerciaux. Par ailleurs, le WWF réitère son appel aux assureurs à approfondir leur maîtrise des méthodologies, notamment celle sur le calcul du degré d'alignement des portefeuilles via un travail collectif au niveau de la profession d'assurance pour permettre de rendre les objectifs, les méthodes d'analyse, les indicateurs et les résultats obtenus plus comparables et plus pertinents ;

# Le WWF recommande une révision ambitieuse du décret d'application

• Au gouvernement français de profiter du bilan pour enclencher sans tarder une révision ambitieuse du décret d'application de l'article 173(vi). Le WWF recommande notamment que le décret révisé permette une convergence avec le référentiel de la TCFD et une transparence sur des méthodologies utilisées, notamment sur l'alignement des portefeuilles, indicateur-clé. De plus, le WWF recommande la définition et la mise en place d'un support de communication standardisé et adapté aux épargnants, afin que les préférences en matière de durabilité des clients et prospects soient prises en compte de manière systématique et homogène dans l'évaluation du caractère approprié d'un produit.

Une mise en œuvre ambitieuse de ces deux volets de recommandations devrait permettre de soutenir et d'accélérer la dynamique engagée en matière de finance verte en France et au niveau européen, notamment pour ce qui concerne l'information des épargnant.e.s tout en jetant les bases pour le développement de méthodologies harmonisées à l'échelle de la Place.

#### TABLEAU DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 173(VI) 2017-2018

Comme pour son étude 2017, le WWF propose un classement des 17 assureurs sur leur mise en œuvre de l'article 173(vi), selon les indicateurs fournis, la transparence quant aux méthodologies et aux prestataires utilisés, ainsi que le degré de mise en œuvre des travaux de la TFCD, tout en tenant compte de l'évolution sur un an. Le symbole d'intensité réseau a indique les assureurs qui ont fait des tentatives de se connecter avec les épargnants avec des outils: vidéos pédagogiques, infographies...

Ce classement a été réalisé par le WWF sur la base de l'analyse détaillée effectuée par I4CE. Le tableau ci-dessous présente une synthèse des principaux enseignements.

# SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE DE **l'article 173(vi) 2017-2018**

#### DÉBUTANT : LES PUBLICATIONS NE PERMETTENT PAS DE DÉCELER UNE MAÎTRISE DU SUJET À LA HAUTEUR DES ENJEUX

SwissLife ne semble pas encore avoir mesuré le niveau d'exigence attendu par l'article 173. Son rapport RSE consacre à peine trois pages à sa Politique d'investissement responsable qui est décrite de manière superficielle et sans aucun indicateur chiffré.

#### EN MOUVEMENT : LES PUBLICATIONS TÉMOIGNENT D'UNE PRISE DE CONSCIENCE PROGRESSIVE ET/OU D'UNE DÉMARCHE DE PROGRÉS

#### **Crédit Mutuel**

Assurances Crédit Mutuel dont le rapport était très succinct (1 page) l'année dernière publie un rapport bien plus complet cette année.

Crédit Agricole Assurances présente deux méthodologies d'empreinte carbone, et donc des résultats peu lisibles, et ne traite pas la TCFD.



HSBC Insurance a publié un rapport succinct avec peu de données chiffrées, ne couvre pas la notion de part verte, ni d'alignement et ne traite pas la TCFD dans son rapport, malgré un engagement au niveau du groupe... Un effort de pédagogie vers les épargnant.e.s

Natixis Assurances présente une démarche pertinente et lisible sur son filtre ESG et ses implications organisationnelles mais ne fait que mentionner la TCFD sans la décliner de manière opérationnelle (malgré l'engagement de la maison mère).

Société Générale Insurance a amélioré la granularité de ses données mais passe à côté d'indicateurs-clés tels que la trajectoire des portefeuilles (et plus largement des recommandations de la TCFD, malgré les engagements de la maison mère...) ou la prise en compte des risques physiques.

INITIATIVES ENCOURAGEANTES : LES PUBLICATIONS TÉMOIGNENT D'UNE MAITRÎSE DU SUJET ET FONT APPARAÎTRE UN PUBLIC AVERTI ET EXPÉRIMENTÉ

AG2R La Mondiale propose pour la deuxième année de suite le très pédagogique « thermomètre des actifs » ainsi qu'un tableau de correspondance avec le décret mais ne traite pas la TCFD.

Covéa fournit la plupart des données pertinentes mais manque de transparence et de pédagogie sur les méthodologies et les prestataires utilisés et ne s'approprie les travaux de la TCFD que de manière superficielle.

Groupama publie un rapport pédagogique (bonne mise en contexte, nombreux « focus » sur la TCFD, le charbon, etc...), une bonne description de la méthodologie sur le filtre ESG, mais manque de fournir des données sur l'alignement des portefeuilles.

BNP Cardif rejoint AG2R dans l'utilisation du « thermomètre des actifs » en améliorant le visuel, mais pourrait couvrir plus d'indicateurs (part verte, part brune...) et intégrer les recommandations de la TCFD, comme s'y est engagée la maison mère.

Generali propose un glossaire utile, couvre la plupart des métriques pertinentes et notamment la trajectoire des portefeuilles, mais ne fait que mentionner la TCFD.

MACIF a fait des efforts de pédagogie (lexique), présente de nombreuses données dont certaines les parts verte ET brune mais pourrait encore améliorer la transparence sur les méthodologies et s'engager dans la mise en œuvre des travaux de la TCFD.



MACSF a amélioré la qualité de son rapport et s'inscrit dans une dynamique positive, notamment en publiant des informations sur les parts verte ET brune, mais passe à côté de

#### **ACTEURS EN POINTES**

Allianz fournit un ensemble complet de données pertinentes (sauf la part brune), propose une présentation qualitative intéressante de la part verte de ses portefeuilles (avec un « nuancier de vert ») et démontre une bonne prise en compte de la TCFD (notamment sur la gestion des risques).



Aviva présente un rapport très complet avec l'ensemble des données pertinentes (sauf la part brune) et aligné sur la TCFD (prévoit de faire des mesures d'alignement à 2,5°, 3°C...) et présente une table de correspondance TCFD.



Axa s'est approprié et a structuré son rapport selon les recommandations de la TCFD. Axa fait également preuve de transparence sur les méthodologies suivies, notamment sur le filtre ESG, mais pourrait encore progresser en publiant des données sur l'alignement des portefeuilles et la part brune, ainsi que des supports plus pédagogiques.



CNP fourni un ensemble des indicateurs pertinents (sauf pour sa part brune), suit une approche intégrée de la TCFD (gouvernance stratégie, gestion des risques, indicateurs, et se distingue non seulementpar l'effort de pédagogie et de transparence mais également par son approche sur l'alignement des portefeuilles (géographique et sectorielle).

AU NIVEAU DES ATTENTES DU WWF : LES PUBLICATIONS FOURNISSENT DES INFORMATIONS ACCESSIBLES, SIMPLES PRÉCISES. PERTINENTES ET LISIBLES POUR LES ÉPARGNANT.E.S

Aucun assureur français identifié à ce stade.

# POURQUOI UN DEUXIÈME RAPPORT DU WWF?

#### L'HEURE DU PREMIER BILAN DE L'ARTICLE 173(VI) QUE LE GOUVERNEMENT EST TENU D'EFFECTUER DANS UN CONTEXTE INTERNATIONAL PORTEUR

L'article 173(vi) de la Loi TECV<sup>7</sup> adoptée en 2015, impose aux investisseurs institutionnels, dont les assureurs, une transparence accrue en matière de changement climatique (voir encadré n° ci-dessous). Applicable depuis le 1er juillet 2017 pour les informations concernant 2016, il prévoit que les assureurs doivent mettre à la disposition des épargnant.e.s des informations sur la façon dont leur épargne contribue au financement de la transition énergétique et la manière dont ils maîtrisent leur exposition aux risques financiers liés aux dérèglements climatiques. La démarche du législateur a consisté à développer une diversité d'approches en fonction de la nature des activités et type d'investissement de chaque acteur, en vue de favoriser l'émergence des meilleures pratiques.

Avec l'article 173, la France est devenu le premier pays au monde à disposer d'une Loi imposant aux investisseurs institutionnels d'intégrer le risque climat et des dimensions environnementales et sociales dans leur communication publique. Ce positionnement ambitieux est d'ailleurs partagé et apprécié par un grand nombre d'acteurs de la Place eux-mêmes, comme illustre, par exemple le positionnement de Finance for Tomorrow au niveau international, l'engagement pris par la Fédération Française de l'Assurance (FFA)<sup>8</sup> et le MEDEF en amont du One Planet Summit en décembre 2017 pour plus de transparence sur les données climat à la fois des entreprises et des investisseurs. Le Gouvernement est tenu d'initier un bilan des deux premiers exercices de reporting avant la fin de l'année 2018. Ce bilan devrait lui permettre d'estimer si le décret portant application de l'article 173 a atteint ses objectifs ou s'il nécessite au contraire d'être révisé.

Au niveau international, les réflexions continuent de progresser, notamment à travers l'approfondissement et l'engouement croissant pour les travaux de la Taskforce on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) qui visent à une harmonisation des reportings climat dans le secteur financier. Ces recommandations internationales font l'objet d'un intérêt croissant de la part des Banques Centrales, des régulateurs et des institutions financières : 531 signataires, représentant près de 7 000 milliards d'euros de capitalisation boursière et gérant plus de 87 000 milliards d'euros d'actifs, soit 40 fois les actifs confiés par les épargnant.e.s français.es aux principaux assureurs français, se sont engagés à respecter la TCFD.

En parallèle de ce processus, la Commission Européenne poursuit les travaux, initiés par le High Level Expert Group (HLEG) on Sustainable Finance, en adoptant un plan d'action ambitieux sur la finance durable suivi d'un paquet législatif et la mise en place d'un groupe de travail technique dont l'un porte spécifiquement sur la rédaction de lignes directrices en matière d'indicateurs climatiques à l'usage des investisseurs institutionnels.

#### L'ARTICLE 173(VI)<sup>10</sup> DANS LE TEXTE...

Les entreprises d'assurance et de réassurance régies par le code des assurances, les mutuelles ou unions régies par le code de la mutualité (...) mentionnent dans leur rapport annuel et **mettent à la disposition de leurs souscripteurs** une information sur les modalités de prise en compte dans leur **politique d'investissement** des critères relatifs au **respect d'objectifs sociaux**, **environnementaux et de qualité de gouvernance** et sur les **moyens mis en œuvre** pour contribuer à la transition énergétique et écologique. (...)

La prise en compte de l'**exposition aux risques climatiques**, notamment la mesure des **émissions de gaz à effet de serre** associées aux actifs détenus, ainsi que la contribution au **respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique <b>et écologique**, figurent parmi les informations relevant de la prise en compte d'objectifs environnementaux (...) applicable dès l'exercice clos au 31 décembre 2016.

#### ... et son décret d'application<sup>11</sup>

- (...) tout élément permettant d'apprécier de façon pertinente l'exposition aux risques associés au changement climatique de l'entité et sa contribution au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique et écologique.
- (...)
- b) Pour les critères relatifs à des objectifs environnementaux, une indication qu'ils relèvent de :
- « i. Risques associés au changement climatique prévus au quatrième alinéa de l'article L. 533-22-1 correspondant : «-à des **risques physiques**, définis comme l'exposition aux conséquences physiques directement induites par le changement climatique ;
- «-à des **risques de transition**, définis comme l'exposition aux évolutions induites par la transition vers une économie bas-carbone ;
- (...)

Un bilan de l'application des dispositions du présent décret sera réalisé par le Gouvernement à l'issue des deux premiers exercices avant le 31 décembre 2018.

# EN NOVEMBRE 2017, LE WWF PUBLIAIT SA PREMIÈRE ÉVALUATION INDÉPENDANTE DU REPORTING DE L'ARTICLE 173(VI)

89%
des épargnant.e.s
estiment que leur
banque ou assurance
les informe peu
ou pas du tout
sur l'impact de
leur épargne sur
le changement
climatique.

Convaincu du potentiel de la finance comme levier du changement, le WWF suit avec attention la mise en œuvre des nouvelles exigences règlementaires par les institutions financières concernées, ainsi que les bonnes pratiques proposées par les acteurs du secteur. À cet égard, dès son entrée en vigueur en 2017, une mise en œuvre ambitieuse de l'article 173(vi) est devenue une des priorités du WWF France. Ainsi, le WWF a jugé utile de lancer en 2017 une première évaluation comparative de l'engagement des investisseurs institutionnels en se focalisant sur le caractère compréhensible par les épargnant.e.s de leur reporting. Ce travail a abouti à la publication par le WWF d'une première évaluation de la mise en œuvre de l'article 173(vi) par les assureurs<sup>12</sup>.

Au terme de cette première étude, le WWF déplorait notamment qu'aucun assureur ne semble avoir saisi l'opportunité de s'adresser de manière ciblée aux épargnant.e.s , que les rapports préparés par les assureurs s'adressaient principalement à un public d'experts financiers et institutionnels et que les informations proposées n'étaient pas facilement accessibles pour un public de non-experts. De plus, le WWF avait, pour éclairer les conclusions de premier rapport, commandé un sondage à l'IFOP sur les attentes des Français en la matière. Les résultats du sondage démontraient que 89% des épargnant.e.s déclaraient que leur banque ou assurance ne les informait pas suffisamment sur l'impact de leur épargne sur le changement climatique.

Suite à ce constat plutôt négatif dans son ensemble, le WWF avait émis une série de trois recommandations à l'attention des assureurs :

- 1. Les assureurs doivent plus activement, et mieux, informer leurs épargnant.e.s et leur proposer des informations adaptées à leurs niveaux de connaissances. Les assureurs sont en contact, directement ou indirectement, avec des millions de clients et doivent s'adresser à eux plus explicitement.
- 2. Les assureurs doivent entamer un travail individuel ou collectif au niveau de la profession d'assurance pour rendre les méthodes d'analyse des portefeuilles, les indicateurs et les résultats plus comparables et plus pertinents.
- **3.** Les assureurs doivent s'inscrire dans une tendance internationale en se mobilisant pour une mise en œuvre rapide des recommandations de la TCFD.

Enfin, le WWF avait annoncé dans ce premier rapport qu'il reconduirait en 2018 une évaluation comparative des informations mise à la disposition des épargnant.e.s par les assureurs.

# POUR SON RAPPORT 2018, LE WWF COMPLÈTE L'ANALYSE DES RAPPORTS DES ASSUREURS AVEC DES ENQUÊTES AUPRÈS DES POINTS DE VENTE DE PRODUITS D'ASSURANCE VIE

Comme pour son étude de 2017, le WWF s'est encore focalisé cette année sur les 17 principaux assureurs commercialisant leurs produits d'assurance-vie en France. Ces compagnies d'assurances françaises, filiales d'assureurs internationaux, bancassurances, et/ou assureurs mutualistes ont une double responsabilité : elles doivent maîtriser les risques financiers pour leurs clients et contribuer collectivement au financement de la transition énergétique et écologique. Le poids économique des principaux acteurs de l'assurance dans l'économie française est significatif : en 2017, les actifs des sociétés d'assurances en France se sont élevés à 2420 milliards d'euros¹³. A titre de comparaison, le budget prévisionnel du ministère de la Transition écologique et solidaire prévu par le projet de loi de finances 2019 est de 34,2 milliards d'euros, soit plus de 70 fois moins. Un 17e assureur (SwissLife) a été ajouté cette année au panel de notre étude¹⁴, permettant ainsi de couvrir plus de 95% des sommes gérées en France par l'ensemble des assureurs pour le compte de leurs clients, soit plus de 2300 milliards d'euros d'investissements.

L'analyse de l'ensemble des rapports des assureurs a été confiée cette année au think tank I4CE. Le partenariat mis en place avait pour objectif la réalisation par I4CE d'une analyse comparative des publications des 17 assureurs ciblés, en cohérence avec l'approche adoptée par le WWF dans la première édition de l'étude. Ce travail a donné lieu à la publication d'un rapport technique « Article 173 : analyse du reporting climat des assureurs¹⁵ » présentant les conclusions de l'analyse comparative, y compris une synthèse et le détail des méthodes de l'analyse en annexe. I4CE a réalisé cette étude à la demande du WWF et en coopération étroite avec l'équipe finance verte du WWF.

Le WWF s'appuie donc en grande partie sur les conclusions publiées par I4CE mais a également procédé à sa propre analyse des rapports. De plus, le WWF a sollicité individuellement chacun des assureurs ciblés pour les rencontrer en amont de la publication de l'étude afin de s'assurer de l'exhaustivité des rapports analysés et échanger sur le deuxième exercice de reporting article 173. En plus de la collaboration avec le think tank I4CE, la principale innovation du rapport 2018 tient à ce que le WWF a fait appel à ses bénévoles pour effectuer des « enquêtes mystères » auprès des agences des assureurs étudiés, comme expliqué dans l'encadré page suivante.

#### COMMENT LE WWF A MOBILISÉ SES BÉNÉVOLES POUR LES ENQUÊTES DE TERRAIN AUPRÈS DES ASSUREURS

Pour son étude 2018, le WWF France a mobilisé ses bénévoles pour mener leur propre enquête auprès des assureurs. Cette démarche auprès des agents généraux des assureurs et dans les agences bancaires et mutualistes est inspirée de celle utilisée par l'AMF dans le cadre de la supervision de la commercialisation de produits financiers<sup>16</sup>, et est complémentaire de l'analyse « sur pièce » des publications des assureurs. Elle vise à **recueillir des témoignages vécus d'épargnant.e.s qui chercheraient des informations** que les assureurs sont tenus de mettre à leur disposition en vertu de l'article 173.

Ainsi, plus d'une centaine de bénévoles ont mené **180 entretiens d'enquêtes** auprès des 17 assureurs couverts par notre étude, soit plus de dix enquêtes par assureur en moyenne. Malgré le nombre limité d'enquêtes par assureur, nous estimons que les résultats qui s'en dégagent demeurent pertinents et représentatifs pour l'ensemble de l'échantillon des 17 assureurs.

Les bénévoles mobilisés étaient des sympathisants du WWF qui ont accepté de consacrer gracieusement un peu de leur temps pour effectuer les enquêtes. Ce sont généralement des jeunes de moins de 25 ans, qui sont donc parfaitement habitués à rechercher de l'information en ligne, non-experts en matière financière mais sensibilisés aux thématiques de l'écologie. Ces bénévoles ont suivi une formation qui leur expliquait le cadre législatif de l'article 173 et les obligations qui en découlaient ainsi que les objectifs et les modalités de l'enquête. Pour son premier rapport en 2017, le WWF avait déjà fait appel à ces mêmes bénévoles pour l'analyse qualitative des rapports des assureurs.

Le dispositif d'enquête mis en place suivait un **protocole préétabli** afin de permettre une **bonne comparabilité des résultats**. Il s'articulait en deux temps : les bénévoles ont d'abord essayé de **trouver les informations en ligne**, notamment sur le site Internet de l'assureur, sans limites de temps ; ils ont ensuite **échangé avec un conseiller commercial**, au téléphone ou en agence, afin de recueillir ces mêmes informations, en se présentant comme un prospect sensible aux enjeux environnementaux et qui recherche des solutions d'épargne.

Pour la recherche en ligne et l'échange avec le conseiller commercial, les informations recherchées devaient permettre aux enquêteurs de répondre à **5 questions fermées** relativement simples qui reflètent les obligations de transparence posées par l'article 173 :

- Est-ce qu'il existe des risques climatiques menaçant le secteur des assurances (par exemple des risques physiques et des risques de transition) ?
- L'assureur contribue-t-il activement à la lutte contre le changement climatique à travers ses investissements, par exemple par le financement des énergies renouvelables ?
- Est-ce que cela menace mon épargne ?
- L'assureur propose-t-il une assurance vie verte (c'est-à-dire qui soit investie dans des activités de protection environnementale et luttant contre le changement climatique) ?
- Est-ce qu'il y a une garantie (par exemple le label TEEC<sup>17</sup> ou le label ISR) prouvant que ces investissements sont bien dirigés vers des activités vertes ?

Pour la recherche sur le site Internet des assureurs, les bénévoles devaient indiquer si « oui » ou « non » ils avaient trouvé puis compris l'information. Tandis que pour les rendez-vous en agence, qui ont eu lieu à travers la France, ils devaient toujours indiquer s'ils avaient obtenu l'information, « oui » ou « non », mais ensuite ils devaient indiquer si la réponse du conseiller était « oui », « non » ou « je ne sais pas ».

Les enquêtes ont eu lieu entre le 1er juillet 2018, date du premier anniversaire de l'entrée en vigueur de l'article 173, et le 30 septembre 2018, dans des agences situées partout en France.

Par cette démarche, le WWF a cherché à **confronter à des expériences « terrain » l'étude analytique des rapports des assureurs.** Il ne s'agissait pas de mener des enquêtes à charge contre les assureurs et leurs conseillers commerciaux. Les rapports constituent une des manières pour les assureurs de remplir leurs obligations sous l'article 173, mais l'accès et la compréhension des informations par les épargnant.e.s demeure bien l'objectif ultime de la loi.

# LE PRÉSENT RAPPORT EXERCE UN « DROIT DE SUITE » À SON RAPPORT DE L'ANNÉE PASSÉE, APPORTE UN REGARD CRITIQUE À LA MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 173 PAR LES ASSUREURS ET VISE À ALIMENTER LES RÉFLEXIONS DU GOUVERNEMENT

Comme indiqué ci-dessus, le WWF avait identifié dans son premier rapport trois défis majeurs que les assureurs devaient relever dans les prochains exercices de reporting afin d'atteindre l'ensemble des objectifs fixés par l'article 173(vi):

- 1. Informer plus activement, et mieux les épargnant.e.s ;
- 2. Rendre les méthodes d'analyse plus comparables et plus pertinentes ;
- 3. Une mise en œuvre rapide des recommandations de la TCFD.

Dans cette seconde édition, le WWF a donc porté une attention particulière à la prise en compte de ces trois recommandations par les assureurs dans la nouvelle mouture de leurs rapports. Ainsi, le présent rapport s'articule en trois temps, reprenant chacune des recommandations du rapport de l'année passée. Notre étude cherche à évaluer si ces trois objectifs ont été atteints ou pas par les assureurs évalués et à émettre des recommandations à destination non seulement des assureurs mais également du gouvernement afin de nourrir ses réflexions sur le bilan de l'article 173(vi) qu'il est tenu d'effectuer fin 2018.

En ce qui concerne le premier défi, notre étude s'appuie essentiellement sur les résultats des enquêtes de terrain réalisées par les bénévoles du WWF. Nous considérons en effet qu'ils sont les mieux placés pour témoigner des difficultés à avoir accès aux informations et à les comprendre. Notons que l'accessibilité à l'information ne recouvre pas uniquement le fait de trouver, ou pas, le rapport article 173 mais de trouver dans celui-ci (lorsqu'on a pu le trouver) les réponses à des questions préétablies et relativement simples qu'un non-expert du sujet pourrait-être amené à se poser. En ce qui concerne l'harmonisation des méthodologies (défi n°2) et la mise en œuvre des recommandations de la TCFD (défi n°3), les résultats présentés s'appuient sur le rapport d'I4CE ainsi que sur notre propre travail d'analyse et de synthèse.

### LES CONSTATS DU WWF

Les principaux résultats des enquêtes des bénévoles du WWF sont édifiants: la vaste majorité (71%) des enquêteurs n'a pas trouvé de réponse à ses questions sur Internet. Deux enquêteurs sur trois (65%) n'ont pas pu obtenir d'informations satisfaisantes auprès des agents généraux d'assurances, les agences bancaires ou mutualistes, car les réseaux de distribution des assureurs sont eux-mêmes encore insuffisamment mobilisés. En bref, le message n'est pas passé auprès des épargnants.

# 1. LES ASSUREURS ONT-ILS INFORMÉ PLUS ACTIVEMENT, ET MIEUX, LES ÉPARGNANT.E.S? LES ENQUÊTES DES BÉNÉVOLES DU WWF DÉMONTRENT UN MANQUE D'INFORMATIONS ACCESSIBLES, SIMPLES, PERTINENTES, PRÉCISES, ET LISIBLES ...

Comme indiqué dans l'encart « Comment le WWF a mobilisé ses bénévoles pour les enquêtes de terrain auprès des assureurs » les bénévoles du WWF ont d'abord recherché les réponses au cinq question en ligne, sur le site Internet des assureurs. Les résultats de cette première recherche sont édifiants puisque dans plus de 71% des cas les enquêteurs n'ont pas trouvé l'information recherchée, toutes questions et tous assureurs confondus. Pis, parmi les enquêteurs qui ont trouvé l'information en ligne, seuls 45% d'entre eux l'ont comprise. Au final, seuls 13% des bénévoles ont à la fois trouvé et compris les informations... Pourcentage bien maigre quand on songe qu'il est ici question de l'obligation phare de l'article 173 : la mise à disposition des souscripteurs d'informations sur les risques climatiques. Force est de constater que l'objectif est loin d'être atteint.

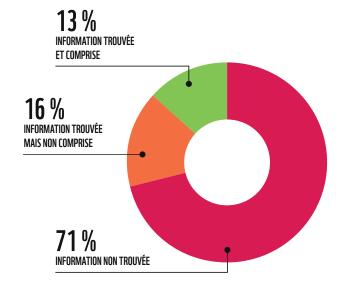


Figure 1 : Accessibilité et compréhension de l'information en ligne pour les épargnants. Réponses des enquêteurs aux questions : avez-vous trouvé l'information ? Si vous l'avez trouvée, estimez-vous l'avoir comprise ?

#### EN CHERCHANT L'INFORMATION AUPRÈS D'UN CONSEILLER COMMERCIAL : C'EST MIEUX MAIS LE MESSAGE N'EST PAS ENCORE PASSÉ!

Après la recherche en ligne, les bénévoles se sont rendus en agence, en visite mystère ou pour se renseigner auprès de leur conseiller

habituel, toujours à la recherche de réponses aux cinq mêmes questions<sup>19</sup>. Les résultats des enquêtes montrent qu'une majorité d'enquêteurs (52%) déclare avoir trouvé l'information. Cependant, si l'on additionne au pourcentage d'enquêteurs qui estiment ne pas avoir obtenu de réponse auprès d'un chargé de clientèle en agence et au téléphone (48%) ceux qui ont reçu la réponse, peu satisfaisante, « je ne sais pas » (17%), le taux cumulé d'absence de réponse satisfaisante dépasse les 65% (voir figure 2 ci-dessous). Autrement dit, deux enquêteurs sur trois ne sont pas parvenus à obtenir les informations demandées en agence puisqu'ils déclarent soit n'avoir pas trouvé l'information soit avoir reçu comme réponse « je ne sais pas » de la part du conseiller. Ce chiffre illustre à nouveau que l'objectif de mise à disposition d'information sur l'exposition des assureurs aux risques climatiques ainsi que sur leur contribution au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement porté par l'article 173 est loin d'être atteint.

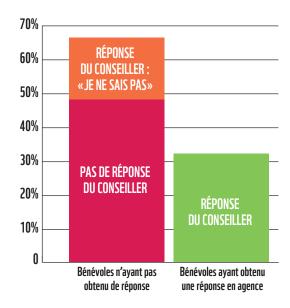


Figure 2<sup>20</sup>:
Accessibilité et compréhension auprès des conseillers commerciaux.
Réponses des enquêteurs aux questions : « Avez-vous trouvé une réponse à votre question ? »

# LES ENQUÊTES ILLUSTRENT LE RÔLE IMPORTANT DES AGENCES MAIS ÉGALEMENT LES BESOINS CRIANTS DE FORMATION DES CONSEILLERS COMMERCIAUX

Le WWF remarque que si l'information est presque aussi difficile à obtenir en agence qu'à travers une recherche en ligne, elle est en général mieux comprise en agence. Parmi les enquêteurs qui ont obtenu l'information en agence, plus de 83% d'entre eux déclarent l'avoir comprise (contre 45% en ligne). Ces chiffres illustrent le rôle crucial des conseillers clientèle pour fournir aux épargnant.e.s des informations simples, pertinentes, précises et lisibles sur les risques climatiques liés aux produits d'assurance-vie.

Cependant, certains résultats des enquêtes en agences, ainsi que des témoignages qui nous ont été rapportés, illustrent les défis auxquels font face les assureurs en termes de formation du personnel dans les points de vente. D'abord on note que les conseillers en agence ont en grande partie répondu « je ne sais pas » (36% en moyenne sur les cinq questions, contre 33% de réponses « oui » et 31% de « non ») aux questions qui leur étaient posées.

De plus, des exemples plus précis illustrent également le manque flagrant de connaissance sur les risques climatiques. Ainsi, si l'on regarde uniquement la question « Est-ce que cela (les risques climatiques) menace mon épargne ? », on constate que les conseillers ont très majoritairement répondu « non » (53%), comme illustré par le graphique ci-dessous.

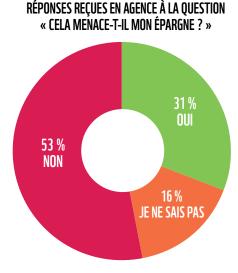


Figure 3<sup>21</sup>: Réponses reçues par les enquêteurs du WWF en agence à la question : « Le risque climatique menace-t-il mon épargne (en %)

# Verbatim<sup>22</sup> de l'expérience d'un enquêteur auprès d'un point de vente en région parisienne

« J'ai demandé à mon conseiller si les risques climatiques pouvaient menacer mon épargne et qu'elles étaient les mesures prises par sa compagnie d'assurance pour y remédier. Il m'a alors répondu qu'il existait un fonds de garantie des assureurs à hauteur de  $70\,000\,$  € par titulaire de compte et que ça couvrait tous les risques. J'avoue que je n'ai pas compris le lien entre les deux...  $^{23}$ .

Pourtant, il existe un clair consensus à l'échelle internationale sur le fait que les risques climatiques touchent toutes les activités financières et toutes les classes d'actifs ou de produits. Par exemple, le Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS)<sup>24</sup>, dont le secrétariat est assuré par la Banque de France, reconnaît formellement que les risques liés au climat font peser des risques financiers sur l'ensemble du système financier... À l'échelle nationale, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) reconnaît que « [...] pour le secteur de l'assurance, la déclinaison en plusieurs dimensions du risque lié au changement climatique fait consensus aujourd'hui »<sup>25</sup>. De plus, le WWF a également recueilli des témoignages de bénévoles qui illustrent également le manque de compréhension des enjeux et des solutions par les conseillers commerciaux (témoignage anonymisé ci-dessous à droite).

#### POUR LA DEUXIÈME ANNÉE CONSÉCUTIVE L'ÉPARGNANT FINAL RESTE UNE CIBLE LARGEMENT OUBLIÉE

Cela soulève la question complexe de la relation entre les assureurs et leurs réseaux de distribution. Le WWF comprend que la capacité des assureurs à faire aboutir une démarche ambitieuse d'information des clients dépend largement de la relation qu'ils entretiennent avec leurs réseaux de distribution, s'ils dépendent d'une filiale, d'un groupe bancaire ou s'ils peuvent impulser d'eux-mêmes un changement de pratiques. L'analyse d'I4CE des informations présentées par les assureurs dans leurs rapports a permis de montrer que seuls deux assureurs, MACSF<sup>26</sup> et Axa, expliquent avoir mis en place des formats pédagogiques via des vidéos explicatives pour l'un et des documents pédagogiques pour l'autre. La moitié ne mentionne ces informations que dans leur rapport ou déclare ne pas avoir engagé de communication spécifique auprès de leurs épargnant.e.s<sup>27</sup>. Pour la deuxième année consécutive l'épargnant final semble donc rester une cible largement oubliée.

Toutefois, plusieurs assureurs ont compris, et reconnu, qu'ils avaient un rôle crucial à jouer dans la sensibilisation de l'information des épargnant.e.s et quatre assureurs (ACM, Allianz, Covéa et Natixis) se sont engagés à déployer une information dédiée. Comme le WWF a pu s'en rendre compte lors des entretiens bilatéraux qui ont été menés avec les assureurs qui ont accepté ces rencontres, un petit groupe d'assureurs a mis en place des supports pédagogiques dédiés aux particuliers, parfois sous forme d'infographies vulgarisatrices (Aviva)<sup>28</sup>, de 2-pagers récapitulatifs (Crédit Agricole et CNP Assurances<sup>29</sup>), de vidéos pédagogiques (HSBC, via sa filiale gestion d'actifs<sup>30</sup>) ou encore de glossaires à destination des épargnant.e.s (Generali par exemple). De plus quelques assureurs (Crédit Agricole, MACIF et HSBC) ont fait part, lors de ces entretiens avec le WWF, de leurs actions pour mettre en cohérence l'ensemble de leur chaîne de distribution avec leurs ambitions en la matière. Cependant, ces initiatives demeurent minoritaires et des efforts sont encore nécessaires pour la grande majorité des assureurs.

Globalement les assureurs n'ont pas atteint l'objectif de fournir aux épargnant.e.s des informations accessibles, simples, pertinentes, précises, et lisibles. Si quelques assureurs ont essayé de faire des efforts de pédagogie, le constat dominant demeure néanmoins que l'information n'est généralement ni trouvée, ni comprise par les épargnant.e.s a fortiori. Le WWF regrette que, pour la deuxième année consécutive, les assureurs n'aient pas saisi l'opportunité d'informer leurs épargnant.e.s.

# 2. LES ASSUREURS ONT-ILS RÉUSSI À RENDRE LES MÉTHODES D'ANALYSE DE L'ALIGNEMENT DES PORTEFEUILLES, LES INDICATEURS ET LES RÉSULTATS PLUS COMPARABLES ET PLUS PERTINENTS ?

#### SI LES ASSUREURS SEMBLENT CONVERGER SUR CERTAINS INDICATEURS TRADITIONNELS...

Notons tout d'abord que le premier indicateur entre tous, la présence d'un rapport dédié, est satisfaisant : sur les 17 assureurs étudiés, tous ont publié un rapport pour se conformer à leurs obligations sous l'article 173. De plus, le WWF note que la qualité des rapports, globalement, s'est améliorée. Par exemple, plus aucun assureur n'a cette année publié un rapport d'une seule page<sup>31</sup>. Mais au-delà de ces constatations liminaires, l'étude plus approfondie des indicateurs présentés démontre que si la forme s'est améliorée, le fond laisse encore largement à désirer.

Depuis une vingtaine d'années, calculer les **volumes d'émissions de gaz à effet de serre** en tonnes de CO2 est devenu une manière classique de mesurer l'impact des activités (dont les activités bancaires) sur l'environnement, notamment à travers les deux indicateurs que sont l'empreinte carbone financée et l'intensité carbone. Pour les acteurs financiers, l'intérêt du calcul de l'empreinte carbone ne porte pas sur les émissions directes de leur entité propre, mais sur les émissions des actifs (entreprises, immobiliers, dette souveraine, infrastructures...) qu'ils détiennent dans leur portefeuille. Vu la complexité pour les acteurs financiers de procéder à ce genre de calcul, force est de constater que ces deux indicateurs se sont imposés comme standards de marché et que quasiment tous les assureurs ont publié des données sur les volumes de CO2 ainsi que les bases méthodologiques utilisées. Si les méthodologies de calcul étaient harmonisées le recours systématique à cette métrique permettrait aux épargnant.e.s de disposer d'un premier élément de comparaison entre les assureurs.

Cependant, la mesure de l'empreinte carbone n'est plus aujourd'hui suffisante et sa pertinence est de plus en plus remise en cause. Comme expliqué dans le rapport d'I4CE, l'empreinte carbone est difficilement lisible pour les non-initiés et pâtit de son manque de projection dans le temps : cette donnée donne une photographie d'un instant donné et ne permet pas une bonne représentation prospective. Elle n'est aujourd'hui plus suffisante pour répondre aux défis de la transition écologique.

Les filtres ESG sont un autre exemple d'indicateurs dont se sont saisis les assureurs, bien que de manière hétérogène, et dont la légitimité et la pertinence sont aujourd'hui remises en cause<sup>32</sup>. Ainsi, tous les assureurs étudiés présentent, d'une manière ou d'une autre, une méthodologie de filtrage des actifs à travers une grille d'analyse ESG. De plus, cinq assureurs (Allianz, Axa, BNP, Generali et Groupama) ont eu le bon réflexe de présenter, sous forme de schéma ou d'organigramme, comment la mise en place des filtres ESG se traduisait concrètement au sein de leurs équipes. Toutefois, le recours à des indicateurs ESG ne permet de donner des informations sur les pratiques des contreparties en matière de climat que si les indicateurs sous-jacents sont adéquats. L'analyse ESG, pour couvrir les enjeux climat, doit comporter des critères tels que l'analyse de la stratégie carbone de l'entreprise, l'exposition aux risques de transition et aux risques physiques, la dépendance de l'actif à certaines ressources dont la disponibilité va se réduire avec le changement climatique...

Or nous constatons que les critères sous-jacents sont faiblement harmonisés, par exemple les risques physiques et de transition qui ne sont pas pris en compte par plus de la moitié des assureurs du panel. Au final, l'analyse ESG pourrait donner des indicateurs pertinents et apporter des compléments d'informations, mais **les critères retenus ne sont ni suffisamment développés ni suffisamment prospectifs** pour permettre une compréhension des trajectoires des portefeuilles.

#### ET LE RAPPORT DES ASSUREURS SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE DANS TOUT ÇA?

La réglementation Solvabilité II<sup>33</sup> impose aux assureurs de publier un rapport annuel sur leur solvabilité et sur leur situation financière. Ce rapport doit notamment contenir des informations sur les fonds propres, les ratios de solvabilité mais aussi les **profils de risque**. Traditionnellement, le secteur de l'assurance identifie cinq risques principaux : souscription, marché, crédit, liquidité et opérationnel.

Or, les travaux des régulateurs internationaux sur le climat, mis en exergue lors de la COP21 de Paris, démontrent que le **changement climatique fait peser un risque systémique sur le secteur financier**. Dès lors, les assureurs, avec les autres acteurs du secteur financier, sont tenus d'aligner les horizons en matière de gestion des risques climatiques avec les autres risques traditionnellement pris en compte.

Le WWF France constate, et rejoint sur ce point les travaux menés par le Shift Project<sup>34</sup>, que malgré ce nécessaire changement de paradigme **le risque climatique est trop peu pris en compte par les assureurs dans leur politique globale de gestion des risques**. Il serait dommage d'arriver à des situations schizophrènes consistant à publier d'une part des rapports RSE élaborant sur l'impact carbone des actifs détenus et les stratégies visant à le limiter et d'autre part des rapports sur les risques qui se voudraient exhaustifs mais qui « oublieraient » de prendre en considération les risques climatiques pourtant de plus en plus prégnants.

#### DES INDICATEURS PLUS INNOVANTS ET PLUS PERTINENTS SONT UTILISÉS DE MANIÈRE TROP HÉTÉROGÈNE

La part verte se généralise, malgré une absence de définition harmonisée Le WWF observe qu'à partir de cette année la majorité des assureurs a cherché à estimer la « part verte » de leurs portefeuilles. Définir quelles sont les activités compatibles avec une trajectoire vers une économie décarbonée et résiliente au changement climatique est l'un des facteurs essentiels pour la réussite du développement d'une finance compatible avec la transition énergétique et écologique. Une manière envisagée pour répondre à ce besoin est de définir une taxonomie d'activités pouvant être considérées comme « vertes » (activités compatibles avec la transition), « brunes » (activités non compatibles) et « grises » (activités ayant un impact limité).

Cet indicateur a le mérite d'être très intuitif mais, pour être pertinent et crédible, il nécessite une profonde harmonisation des définitions de ce qui pourrait être considéré comme vert<sup>35</sup>. Comparativement à l'an passé, c'est un indicateur qui progresse, tant dans le nombre d'assureurs qui le mesurent que dans le détail des informations publiées. Ainsi, l'année passée seuls deux assureurs<sup>36</sup> calculaient cette métrique et ils sont désormais 13 à le faire<sup>37</sup>.

Toutefois, sans transparence sur les méthodes de comptage utilisées, ni accord sur les secteurs ou les actifs intégrés dans la métrique (obligations vertes, mais pas uniquement), les résultats publiés ne sont pas réellement comparables et donc finalement peu lisibles pour les épargnant.e.s . Force est de constater que parmi les 13 assureurs ayant fourni des informations sur leur part verte, il n'existe pas, à ce jour, une méthode de calcul de la part verte qui soit partagée par au moins cinq assureurs.

Par exemple, certains assureurs ont pris en compte, pour le calcul de leur part verte, uniquement les obligations vertes. D'autres y ont inclus les fonds labellisés ISR et TEEC et l'immobilier labellisé de haute qualité environnementale. Plus largement, la comparaison des montants des parts vertes cumulées des 13 assureurs qui publient ces données, en prenant en compte successivement les différents périmètres utilisés, illustre parfaitement l'incomparabilité des données<sup>38</sup>:

13 en 2018
Le nombre
d'assureurs
qui proposent
cet indicateur est
passé de 2 en 2017
à 13 en 2018

#### **PART VERTE**

cumulée si constituée de l'ensemble des investissements mis en avant par les 13 assureurs pour le calcul de leur part verte : obligations vertes, obligations soutenables, fonds énergies renouvelables, fonds dédié aux énergies renouvelables, fonds labellisés ISR ou TEEC, fonds à objectifs sociaux, infrastructures vertes, transports et mobilité durables, investissements d'impact, immobilier à haute notation environnementale, forêts Labélisées PEFC, apporteurs de solutions dans les technologies vertes, solutions de recyclage, « chimie verte » ... :

14,4 milliards €

#### . .. ..

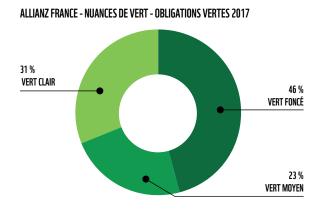
PART VERTE cumulée si uniquement constituée des obligations vertes :

3,3 milliards €

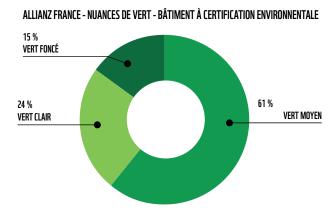
De cette confusion méthodologique découle finalement un manque de crédibilité et de pertinence des données publiées, ce qui est dommage car la part verte est un indicateur qui, harmonisé et correctement utilisé, permet de répondre à certains enjeux de transparence.

De plus, ces chiffres, au-delà d'être peu fiables et changeants, demeurent assez éloignés de l'objectif fixé par Christiana Figueres, ancienne secrétaire de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. Lors de la conférence PRI à Berlin en septembre 2017, elle a challengé les signataires des PRI, nombreux parmi les assureurs de notre panel, à s'engager à ce que 1 % de leur portefeuille soit investi dans les énergies «propres et renouvelables» d'ici 2020. Pour les assureurs étudiés dans cette étude, cela représenterait près de 23 milliards d'euros.

Notons tout de même des initiatives intéressantes, notamment celle d'Allianz France, qui a ventilé la « part verte » de ses portefeuilles obligataires et immobiliers en trois composantes : vert clair , vert moyen et vert foncé, dans un souci de meilleur rendu de la réalité « verte » de ces portefeuilles tout à fait intéressante.



**Figure 4 :** « Nuancier de vert » utilisé par Allianz France pour proposer une analyse qualitative de ses portefeuilles



En ce qui concerne la « **part brune** », qui consiste à estimer la part de ses actifs nocifs d'un point de vue environnemental, seuls deux assureurs (MACIF et MACSF) se sont aventurés à la publier dans leurs rapports. Bien que les méthodologies de ces deux précurseurs sur la « part brune » soient certainement encore à approfondir, il faut reconnaître le mérite qui leur revient de publier une information qui ne peut assurément pas s'apparenter à du « greenwashing ». Reste maintenant à voir si ces deux exemples vont essaimer ...

Enfin, **l'alignement des portefeuilles** sur différents scenarios de réchauffement est un des indicateurs les plus promus à l'échelle internationale, notamment suite à la COP21 et les travaux de la TCFD qui lui ont succédé. Cet indicateur fait l'objet d'un développement spécifique dans la section suivante. Notons néanmoins que le MEDEF et la FFA ont entrepris un travail conjoint d'assimilation des recommandations de la TCFD en des points d'action opérationnels pour les assureurs. Le WWF salue évidemment ce type d'initiative mais estime qu'il est encore trop tôt pour se prononcer sur les effets concrets qu'elle pourrait avoir sur la convergence des méthodologies de mise en œuvre de la TCFD. De plus, malgré le signal positif envoyé par cette initiative, la manière dont elle permettra aux entreprises d'assurance, à supposer qu'elles y adhèrent collectivement, de fournir des informations accessibles aux épargnant.e.s , c'est-à-dire accessibles, simples, pertinentes, précises, et lisibles n'est pas claire.

Le WWF constate que la multiplication des méthodologies a empêché les assureurs de parvenir à des indicateurs et des résultats plus comparables et plus pertinents. Si les méthodologies pour les indicateurs les plus anciens semblent stabilisées (filtres ESG, empreinte carbone), il n'en est rien pour les nouvelles métriques qui sont pourtant les plus pertinentes. Sans objectifs chiffrés, ni méthodes, outils et référentiels comparables, l'utilité des chiffres avancés reste extrêmement limitée.

Les travaux menés par la Commission européenne, notamment le groupe de travail d'experts techniques chargé de développer une taxonomie commune, sont de première importance. Reste maintenant à savoir si les acteurs français souhaitent montrer l'exemple et prendre les devants ou bien subir une nouvelle exigence à laquelle ils ne semblent pas encore suffisamment préparés.

# 3. LES ASSUREURS SE SONT-ILS MOBILISÉS POUR UNE MISE EN ŒUVRE RAPIDE DES RECOMMANDATIONS DE LA TCFD ?

#### TROP PEU D'ASSUREURS FRANÇAIS SE SONT MOBILISÉS EN FAVEUR D'UNE MISE EN ŒUVRE DES Recommandations de la tCFD

La TCFD<sup>39</sup> a été créée par le Conseil de Stabilité Financière de la G20 en amont de la COP21 pour définir des recommandations concernant la transparence financière des entreprises en matière de climat. En juin 2017, la TCFD a publié des recommandations, en insistant notamment sur le rôle primordial des instances dirigeantes dans l'appréhension et la gestion des risques et opportunités liés au climat; la nécessité pour les entreprises d'analyser les impacts, les risques et les opportunités générés par le changement climatique, tant sur leur modèle d'affaires, que sur leur stratégie et leurs états financiers, et ce, à partir de scénarios économiques liés aux scénarios climatiques. Les investisseurs institutionnels, et notamment les bancassureurs et les assureurs sont en première ligne pour s'adapter à ce nouveau contexte.

La TCFD
est devenue la
principale référence
en matière de
reporting climatique

De 101 signataires lors de leur publication, les recommandations de la TCFD sont passées à 515 signataires en septembre 2018 dont la plupart des grands groupes bancaires et assureurs internationaux spécialisés. Cela correspond pour les investisseurs institutionnels internationaux à plus de 89 milliards d'euros gérés par des signataires de la TCFD (contre à peine de 2 milliards l'année dernière, soit une multiplication par 44) illustrant l'engouement de plus en plus marqué des institutions financières pour ces standards. De plus, les régulateurs nationaux comme européens, ainsi que la Commission Européenne, ont largement apporté leur soutien à cette initiative et se concertent actuellement sur la meilleure manière de les mettre en place de manière harmonisée. En effet, le plan d'action sur la finance durable de la Commission Européenne, publié en mars 2018, énonce que l'un des objectifs poursuivis sera d'aider « les entreprises à mieux comprendre comment publier des informations climatiques conformes aux recommandations de la TCFD ». Ainsi, le Technical Experts Groups de la Commission Européenne dédié au reporting climatique a été chargé de transcrire dans la directive sur le reporting extra-financier les recommandations de la TCFD. La France n'avait d'ailleurs pas attendu le plan d'action de la Commission puisque, à l'occasion du premier Climate Finance Day en décembre 2017, Bruno Le Maire s'était déjà engagé à faire appliquer les recommandations de la TCFD. Ainsi, les recommandations de la TCFD sont déjà devenues la principale référence en matière de reporting climatique, tant aux échelles internationales qu'européennes et françaises.

Les engagements au niveau groupe ne sont pas toujours suivis par les filiales assurance...

Quatre assureurs ont déjà démontré une bonne appropriation de ces recommandations, notamment à travers l'utilisation de tables de correspondance telles que mises en place par Aviva ou Allianz ou bien une structuration du rapport article 173 suivant les recommandations de la TCFD comme l'ont fait Axa et CNP Assurances - gouvernance/ stratégie/ gestion des risques/ indicateurs.

Pourtant, malgré cet intérêt grandissant pour ces standards internationaux, le WWF constate qu'ils ne sont que rarement exploités, voire seulement mentionnés, dans les rapports article 173(vi). Cela illustre le manque d'appropriation du sujet qui perdure parmi les responsables en charge de ces questions chez les assureurs évalués.

Cette situation est d'autant plus regrettable que de nombreux bancassureurs se sont engagés au niveau Groupe à suivre les recommandations de la TCFD et que ces engagements peinent souvent à se concrétiser au sein des filiales assurances de ces groupes (par exemple pour Société Générale Insurance qui ne mentionne même pas les travaux de la TCFD alors que sa société mère s'est engagée dès 2017 à en suivre les recommandations...). Le besoin d'harmonisation des standards de reporting, les liens évidents avec les informations demandées en vertu de l'article 173 et l'impact à venir des standards de la TCFD sur les travaux européens en font aujourd'hui un élément majeur du reporting climatique. Nous encourageons donc, pour la seconde année consécutive, les assureurs à se saisir de ses standards et à réfléchir individuellement et collectivement à la meilleure manière de les mettre en œuvre.

#### FOCUS SUR LE CALCUL DE L'ALIGNEMENT DES PORTEFEUILLES, UNE DES RECOMMANDATIONS PHARES DE LA TCFD

Parmi les recommandations de la TCFD, le recours à l'analyse de l'alignement des portefeuilles à différents scenarios climatiques est largement mis en avant<sup>40</sup>. Ce type d'analyse a l'avantage de pouvoir se résumer à un simple indicateur de température assez lisible et compréhensible pour un public non-expert, de donner un caractère dynamique à l'impact des portefeuilles sur le réchauffement climatique, mais également de pouvoir assurer la comparabilité entre les assureurs et par rapport aux indices de référence. Cela nécessite de mettre en place une méthodologie robuste pour analyser la structure du portefeuille et une trajectoire d'investissements en accord avec un scénario d'émissions de CO2 alignés sur l'Accord de Paris (entre 1.5 et 2 °C <sup>41</sup>) et les mesures correctrices qu'il faudrait envisager pour y arriver.

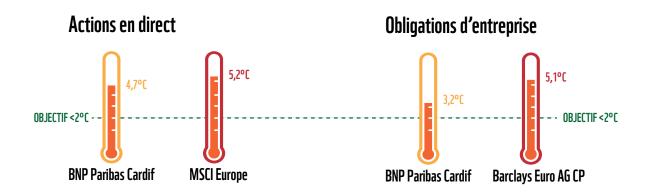
Le rapport 2017 du WWF sur l'article 173 préconisait la généralisation et la stabilisation des analyses d'alignement de portefeuilles. Un an après, une majorité des assureurs étudiés (13 sur 17) ont développé des analyses allant en ce sens. Seuls HSBC, Groupama, Sogécap et SwissLife ne prennent pas encore cet indicateur en compte. Si le WWF salue cette tendance positive, il regrette cependant que ces analyses restent souvent limitées à quelques classes d'actifs (actions ou obligations, parfois les deux) et surtout que les méthodologies sur la base desquelles elles sont conduites – qu'elles soient développées en interne ou issues d'un prestataire externe - ne sont que rarement explicitées et détaillées, et donc difficilement comparables. Par exemple, HSBC conclut à un alignement des portefeuilles de financement analysés (représentant un tiers des actifs) mais sans expliciter en profondeur les méthodologies et les calculs suivis pour arriver à un tel résultat dont le WWF souhaiterait pouvoir se réjouir pleinement.

Comme mis en exergue par I4CE dans son rapport, les méthodologies suivies par les 13 assureurs qui ont pris en compte cet indicateur peuvent être classées en quatre grands types : une approche par contribution sectorielle, une approche par contribution géographique, une approche par empreinte carbone et une approche par mix énergétique. De plus, chaque type de méthodologies n'est pas homogène et recèle plusieurs variations qui empêchent de pouvoir comparer les résultats entre assureurs ayant suivi la même méthodologie. Cette situation s'explique notamment par le fait que chaque méthodologie présente aujourd'hui sur le marché a ses faiblesses, qu'elles soient d'ordre théorique ou opérationnel. Lors des entretiens bilatéraux que le WWF a menés avec certains assureurs en amont de la publication de ce rapport, nombreux sont ceux qui ont pointé les insuffisances des méthodologies disponibles et expliqué de quelle manière ils ont tenté d'y remédier. Cette situation rend de fait extrêmement improbable la possibilité d'aboutir aujourd'hui à des résultats comparables et donc utiles. A ce titre notons que CNP Assurances se distingue en alliant à l'approche de la contribution géographique celle des objectifs sectoriels. Cet assureur a choisi de conjuguer deux grilles d'analyses afin d'obtenir le résultat le plus pertinent compte-tenu de l'insuffisance des méthodes actuellement disponibles prises séparément.

Ainsi, le WWF déplore que le foisonnement de méthodologies d'alignement des portefeuilles, dont les assureurs sont aussi bien les promoteurs que les victimes, se fasse au détriment d'une réflexion approfondie sur le concept et d'une comparabilité des informations obtenues.

En ce qui concerne la lisibilité de l'information par un public non-averti, notons les visuels développés par BNP Cardif qui, à la suite d'une idée développée dès l'année dernière par AG2R, a proposé un « thermomètre » des portefeuilles pour illustrer l'alignement de leurs portefeuilles avec une trajectoire 2°C. Cette pratique, appliquée aux portefeuilles actions et obligations d'entreprises (comme illustré ci-dessous) consiste à traduire la trajectoire actuelle des encours d'un assureur en degrés de réchauffement climatique, pour illustrer l'écart avec une trajectoire 2°C. Cette « température » du portefeuille est également comparée à la température des portefeuilles sous-jacents aux indices de référence, afin de voir où se situe l'assureur en matière de performance climatique par rapport à l'indice financier de référence choisi.

Les méthodologies sous-jacentes à ce genre d'indicateur pourraient être approfondies et mieux expliquées, mais il n'en demeure pas moins qu'elles sont synthétiques et extrêmement lisibles.



Le WWF comprend que la grande diversité des offres méthodologiques ainsi que la complexité à mener ce type d'analyse expliquent la grande hétérogénéité observée entre les assureurs. Cependant, sans un cadre méthodologique partagé, transparent et efficient les résultats des analyses d'alignement ne rempliront pas leurs objectifs.

Bien que certains assureurs en aient fait un axe de développement, le WWF s'étonne que la majorité d'entre eux se contentent de citer les travaux de la TCFD comme un simple élément de contexte. Ainsi, le WWF constate que l'objectif de mobilisation pour une mise en œuvre rapide des recommandations de la TCFD n'est pas atteint. Pourtant, ces recommandations sont déjà les standards de référence tant aux échelles internationales qu'européennes et françaises, en matière de reporting climatique...

## **CONCLUSIONS: LE MESSAGE NE PASSE PAS!**

#### DES ÉVOLUTIONS ENCOURAGEANTES PAR RAPPORT À L'EXERCICE 2016-2017

Le WWF salue les efforts indéniablement accomplis par les assureurs par rapport au premier exercice de reporting. Globalement, la qualité des rapports sur l'article 173(vi) s'est améliorée, la part des actifs couverts par l'analyse a augmenté et le nombre d'indicateurs présentés s'est accru. En particulier, parmi les points positifs à retenir pour cette deuxième année de reporting, le WWF souligne que :

- Plus aucun assureur n'a publié de rapport d'une seule page seulement ;
- L'indicateur « part verte » se généralise, malgré une absence de définition harmonisée/partagée : le nombre d'assureurs qui proposent cet indicateur est passé de 2 en 2017 à 13 en 2018 ;
- Quatre assureurs se distinguent par leur mise en œuvre de la TCFD alors qu'en 2017 un seul assureur avait anticipé ces nouvelles exigences de ce référentiel ;
- Une majorité des assureurs étudiés (13 sur 17) a développé des analyses d'alignement des portefeuilles avec une trajectoire de 2°C. Deux assureurs utilisent désormais un indicateur de « thermomètre » pour illustrer l'alignement de leurs portefeuilles avec une trajectoire 2°C.

#### ... MAIS INSUFFISANTE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE L'ARTICLE 173

- Pour la deuxième année consécutive, le WWF déplore que les objectifs de l'article 173(vi) ne sont pas atteints, ni globalement ni par aucun assureur en particulier, malgré le fait que certains se distinguent par la qualité de leur rapport.
- Les enquêtes des bénévoles du WWF ont permis de démontrer que, pour les épargnant.e.s, l'information demeure très difficile à trouver et à comprendre. Malgré les efforts fournis par les assureurs et notamment certains acteurs en pointe, les épargnant.e.s ne disposent pas d'informations accessibles, simples, pertinentes, précises et suffisamment lisibles.

## RECOMMANDATIONS DU WWF

Les recommandations émises par le WWF visent d'abord à répondre aux conclusions auxquelles le présent rapport aboutit, c'est-à-dire d'améliorer l'accessibilité et la compréhensibilité de l'information pour les épargnants et de faire converger les méthodologies entre assureurs.

Ces recommandations s'inscrivent également dans le contexte des travaux menés à l'échelle européenne, et notamment le groupe de travail dédié à la définition de standards de reporting harmonisés. La voix du gouvernement français et celle de la Place de Paris sont d'autant plus importantes dans ces négociations que le leadership de la France en la matière est reconnu, notamment grâce à l'article 173 qui est régulièrement mis en avant. Le WWF est convaincu que pour conserver ce leadership, les effets produits par l'article 173 doivent être à la hauteur des objectifs affichés.

#### AINSI. LE WWF RECOMMANDE :



Aux assureurs français de s'adresser de manière ciblée à leurs clients les épargnant.e.s en améliorant encore la mise à disposition et la transmission de l'information par le développement de supports de communication dédiée et, en parallèle, une meilleure formation des conseillers commerciaux à ces enjeux. Par ailleurs, le WWF réitère son appel aux assureurs à approfondir leur maîtrise des méthodologies, notamment celle sur le calcul de l'alignement des portefeuilles via un travail collectif au niveau de la profession d'assurance pour permettre de rendre les objectifs, les méthodes d'analyse, les indicateurs et les résultats obtenus plus comparables et plus pertinents ;



**Au gouvernement français** de profiter du bilan pour enclencher sans tarder une révision du décret d'application de l'article 173(vi) ambitieuses afin de maintenir et renforcer le leadership de la Place de Paris en matière de transparence sur les risques et opportunités climatiques. Ainsi, le gouvernement devrait réviser le décret d'application de l'article 173 pour :

- Faciliter une convergence avec le référentiel de la TCFD et imposer une transparence sur des méthodologies utilisées, notamment sur l'alignement des portefeuilles, indicateur-clé.
- S'assurer que l'objectif de mise à disposition d'informations claires, exactes et non trompeuses des épargnant.e.s soit effectivement atteint. Cet objectif pourrait être atteint à travers plusieurs leviers déià envisagés à l'échelle européenne.
  - En exigeant la remise d'un support de communication standardisé et adapté aux épargnants, à l'instar du KID PRIIPs, afin que les préférences en matière de durabilité des clients et prospects soient prises en compte dans l'évaluation du caractère approprié d'un produit<sup>42</sup>;
  - En standardisant le « sustainability test » proposé par la réglementation européenne afin de s'assurer que toute législation financière intègre les exigences pertinentes en matière de soutenabilité.

Cela permettra de soutenir et d'accélérer la dynamique engagée en matière de finance verte en France et au niveau européen, notamment en matière d'information des épargnant.e.s tout en jetant les bases pour le développement de méthodologies harmonisées à l'échelle de la Place.

À la suite de la révision du décret, les régulateurs (ACPR et AMF) pourraient publier des lignes directrices ou des guides pédagogiques sur la mise en œuvre des dispositions découlant de l'article 173. À cet égard, les nouvelles prérogatives que pourrait recevoir l'AMF à travers la loi Pacte (article 23) sont très encourageantes.

## **ANNEXES**

#### LISTE DES 17 ASSUREURS ANALYSÉS:

- 1. AG2R La Mondiale
- 2. Allianz France
- 3. Assurances Crédit Mutuel
- 4. Aviva France
- 5. AXA France
- 6. BNP Paribas Cardif
- **7. CNP**
- 8. Covéa (MAAF, MMA et GMF)
- 9. Crédit Agricole Assurances
- 10. Generali France
- 11. Groupama
- 12. HSBC
- **13. MACIF**
- 14. MACSF
- 15. Natixis Assurances
- 16. Société Générale Assurances (Sogécap)
- 17. SwissLife France

### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- 1. Loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031044385&categorieLien=id
- 2. Fiche de présentation du projet de décret d'application de l'article L.533-22-1 du code monétaire et financier, https://www.tresor.economie.gouv.fr/Ressources/File/422152, présentée dans le guide de la Fédération Française de l'Assurance « ARTICLE 173 : DÉCRYPTAGE Guide sur la loi de Transition Energétique et son décret d'application », décembre 2016
- 3. Pages 80 ff, Cartographie des risques 2017, Autorité des Marchés Financiers (AMF), http://www.amf-france.org/Publications/Lettres-et-cahiers/Risques-et-tendances/Archives?docId=workspace%3A%2F%2FSpacesStore%2F50b71ad3-51f9-403e-b884-c92ac8b4b040
- 4. Voir par exemple cette page explicative du site web de l'AMF : https://www.amf-france.org/Epargne-Info-Service/Autres-infos-et-guides-pratiques/L-AMF/A-quoi-servent-les-visites-mystere-de-l-AMF--
- 5. Voir le rapport intermédiaire de la TCFD: http://www.fsb.org/wp-content/uploads/P260918.pdf
- 6. Par erreur, SwissLife n'a pas fait partie du panel des assureurs étudiés dans le premier rapport du WWF. Son classement dans le tableau de synthèse ne peut donc pas prendre en compte l'évolution par rapport à l'année dernière mais reflète uniquement la qualité des documents et des informations produites pour la deuxième année de reporting sous l'article 173(vi).
- 7. Article 173(vi) de la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015
- 8. Fédération Française de l'Assurance
- 9. https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52018DC0097&from=EN
- 10. Article 173(vi) de la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle. do?idArticle=JORFARTI000031045547&cidTexte=LEGITEXT000031047847&categorieLien=id
- 11. Décret n° 2015-1850 du 29 décembre 2015 pris en application de l'article L. 533-22-1 du code monétaire et financier : https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2015/12/29/2015-1850/jo/texte.
- 12. Rapport « Article 173(vi) : des Epargnants Lost in Translation », publié en novembre 2017 par le WWF France
- 13. Rapport annuel FFA 2017: https://www.ffa-assurance.fr/file/2609/download?token=Vn5MIh\_e
- 14. La liste complète des assureurs couverts par la présente étude est présentée en annexe.
- 15. Rapport d'I4CE « Article 173 : analyse du reporting climat des assureurs » publié en novembre 2018
- 16. L'AMF effectue régulièrement des campagnes de « visites mystère » auprès des points de vente des produits financiers de détail pour s'assurer du respect des conditions de vente de ces produits et notamment de la bonne information des clients ou prospects avant qu'ils s'engagent dans l'achat d'un produit. L'AMF effectue ensuite un rendu auprès des institutions financières dont les points de vente ont été ainsi « visités » pour leur faire part de ses constats et de ses recommandations. Pour plus d'information : https://www.amf-france.org/Epargne-Info-Service/Autres-infos-et-guides-pratiques/L-AMF/A-quoi-servent-les-visites-mystere-de-l-AMF--
- 17. Label Transition Energétique et Ecologique pour le Climat
- 18. En %, N = 116 enquêteurs
- 19. Comme indiqué dans l'encadré *«Comment le WWF a mobilisé ses bénévoles pour les enquêtes de terrain auprès des assureurs»* page 12, les réponses des conseillers commerciaux pouvaient être codifiées selon trois champs : « non », « oui » et « je ne sais pas ».
- 20. En %, N = 77 enquêteurs
- 21. En %, N = 74 enquêteurs

- 22. Pour d'autres témoignages et paroles de bénévoles sur la difficulté à trouver de l'information, voir le rapport publié en 2017 « Article 173(vi) : des Epargnants Lost in Translation »
- 23. En France, les placements en assurance vie sont couverts par le Fonds de Garantie des Assurances de Personnes avec un plafond de garantie de 70 000 euros par déposant et par société d'assurance, et ce, quel que soit le support. Ce fonds de garantie n'a rien à voir avec les risques liés au changement climatique.
- 24. Voir le premier rapport intermédiaire du NGFS publié en octobre 2018 : https://www.banque-france.fr/sites/default/files/media/2018/10/11/818366-ngfs-first-progress-report-20181011.pdf
- 25. Voir le rapport de l'ACPR « L'exposition des assureurs français au risque de changement climatique », publié en juin 2018 : https://acpr.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/20180628\_as\_placements\_risque\_climat\_vf1.pdf
- 26. En effet, MACSF indique dans son rapport d'avoir pris « [...] la décision de déployer au cours de l'exercice 2018 une série de modules explicatifs sous forme de vidéo directement sur son site internet »
- 27. Voir rapport «Article 173: analyse du reporting climat des assureurs».
- 28. Voir par exemple: http://presse.aviva.fr/communique/164707/Finance-durable-90-Francais-ne-connaissent-pas-peu-placements-financiers-ethiques-malgre-fort-plebiscite-pour-ce-type-d-epargne
- 29. Voir par exemple la « Plaquette l'essentiel RSE 2018 » : http://www.cnp.fr/content/download/4700/103273/version/1/file/2018\_ESSENTIEL\_RSE\_CNP.pdf
- 30. Voir les vidéos pédagogiques de HSBC AM : https://www.hsbc.fr/1/2/hsbc-epargne-salariale/videos-pedagogiques#
- 31. Notons tout de même que le rapport de SwissLife, s'il ne fait pas une page, reste néanmoins très expéditif et ne remplit quasiment aucune des obligations de l'article 173. Cela parait très surprenant de la part d'un assureur de la taille et de l'importance de SwissLife.
- 32. Par Novethic notamment, voir le rapport « 173 nuances de reporting Saison 2 » : https://www.novethic.fr/fileadmin//user\_upload/tx\_ausynovethicetudes/pdf\_complets/Novethic\_2018\_173-Nuances-de-Reporting-Saison2.pdf
- 33. Directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice
- 34. https://theshiftproject.org/article/information-sur-les-risques-lies-aux-climats-lassurance-vie-peut-mieux-faire-selon-the-shift-project/
- 35. Comme s'y emploie par exemple actuellement le groupe de travail dédié des experts sélectionnés par la Commission Européenne
- 36. AG2R et AXA
- 37. Pour ce deuxième exercice, seuls le Crédit Mutuel Assurances, le Crédit Agricole Assurances, Sogécap et SwissLife ne fournissent aucune donnée sur leur part verte.
- 38. L'étude Novethic, basée sur une enquête confidentielle, montre que données existent et qu'il n'est donc pas impossible pour les assureurs de fournir, mais ne sont pas publiés de manière homogène par les assureurs.
- 39. La Taskforce on Climate-related Financial Disclosures, créée en amont de la COP21 pas le Financial Stability Board, et présidée par Michael Bloomberg, a publié son rapport final le jeudi 29 juin. Le rapport contient les recommandations de la TFCD en matière de publication de données financières liées au risque climatique.
- 40. https://www.fsb-tcfd.org/wp-content/uploads/2016/11/TCFD-Technical-Supplement-A4-14-Dec-2016.pdf
- 41. Notons que les tous assureurs qui se sont essayés à l'exercice se sont basé sur un scenario à 2°C.
- 42. Ce point avait été recommandé par le High Level Expert Group de la Commission Européenne dédié à la finance durable et a d'ores-et-déjà été inclus dans les propositions de la Commission Européenne sur les actes délégués sur les directive MiFID II et DDA, mais avec un niveau de précision qui nous semble insuffisant.

# **NOTES**

# Article 173 : message non distribué!

# 37 millions

de bénéficiaires en assurance vie

à fin 2017

2 000 milliards

d'actifs geré par les 17 assureurs analysés



13%

des enquêteurs ont trouvé et compris l'information en ligne

# 89% des épargnants

estiment que leur banque ou assurance les informe peu ou pas du tout sur l'impact de leur épargne sur le changement climatique (source : sondage IFOP réalisé pour le WWF en 2017).



#### Notre raison d'être

Arrêter la dégradation de l'environnement dans le monde et construire un avenir où les êtres humains pourront vivre en harmonie avec la nature.

www.wwf.fr

© 1986 Panda Symbol WWF - World Wide Fund For nature (Formerly World Wildlife Fund) ® "WWF" & "living planet" are WWF Registered Trademarks / "WWF" & "Pour une planète vivante" sont des marques déposées.

WWF France. 35-37 rue Baudin, Le Pré St Gervais.



www.wwf.fr



/wwffrance



/wwffrance



@wwffrance



/wwffrance